

En vertu d'une entente entre le ministre du Commerce et le Foreign Office de Londres, les manufacturiers et exportateurs canadiens et autres intéressés peuvent se prévaloir des bons offices des agents diplomatiques et des consuls britanniques dans tous les pays où le Canada n'a pas son propre bureau de renseignements commerciaux.

**Bulletin des renseignements commerciaux.**—Le Bulletin des Renseignements Commerciaux, contenant les rapports des Commissaires du Commerce et autres informations affectant le commerce d'exportation, est publié toutes les semaines en français et en anglais par le ministère du Commerce. L'abonnement est de \$1 par année au Canada et \$3.50 à l'étranger. De temps à autre, des études spéciales sur différentes phases du commerce d'exportation du Canada sont publiées à titre de supplément.

### Section 3.—Statistiques du commerce extérieur.\*

Les statistiques du commerce extérieur sont obtenues au moyen de l'enregistrement du mouvement physique des marchandises vers et de l'étranger par les frontières ou les ports océaniques et de leur évaluation au moment du mouvement. Elles ne peuvent tenir compte des transactions financières compliquées qu'entraîne ce mouvement et qui peuvent se produire avant ou après l'expédition effective (bien que dans le calcul de la balance des paiements internationaux, comme dans la section 5 de ce chapitre, ces transactions soient la seule considération). Certains problèmes de procédure se présentent dans l'établissement des statistiques des échanges commerciaux. Il convient de les expliquer. On pourrait très bien les désigner comme problèmes se rapportant généralement au calcul du mouvement des marchandises et comme problèmes se rapportant au mouvement de l'or.

**Explications générales concernant les statistiques du commerce.**—Pour interpréter correctement les statistiques du commerce extérieur, il est nécessaire de se rappeler les définitions et explications des termes qui suivent aussi bien que certaines discordances, mentionnées brièvement plus bas, lesquelles exigent des ajustements correspondant aux statistiques du commerce extérieur si l'on veut déterminer exactement la position commerciale du Canada par rapport au total des échanges internationaux.

**Année fiscale.**—L'année fiscale canadienne se clôturait le 30 juin de 1868 à 1906; depuis 1907, elle se termine le 31 mars.

**Quantité et valeur.**—Dans les tableaux des importations et exportations, toutes les indications de volume et de valeur sont basées sur les déclarations des importateurs et des exportateurs (documents d'importation et d'exportation) subséquentement vérifiées par les fonctionnaires des douanes.

**Importations: Evaluation.**—“Importations” signifie “importations pour consommation”. “Entrées pour la consommation” ne signifie pas que ces marchandises sont nécessairement consommées au Canada, mais qu'elles ont été livrées à l'importateur qui a payé les droits lorsqu'il s'agit de marchandises imposables.

D'après les principales stipulations de la loi, la valeur des marchandises importées est le prix réel et exact qu'elles commandent quand elles sont vendues pour consommation domestique sur les principaux marchés du pays d'où elles viennent,

\* Révisé par A. L. Neal, B.A., B.Sc., (Econ.) chef de la section du commerce extérieur, Bureau Fédéral de la Statistique. Cette section publie le Rapport Annuel sur le Commerce du Canada, le Rapport Préliminaire Condensé sur le commerce du Canada (annuel), le rapport Trimestriel sur le Commerce du Canada, le rapport du Commerce du Canada pendant l'année civile, et Résumé du Commerce du Canada (mensuel), etc. Pour liste complète des publications de cette section, voir au chapitre XXIX, section 1, sous l'en-tête: “Commerce extérieur”.